

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES
info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA B
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A.A.R.C.A.

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

Assemblée générale du 28/12/2018

La séance est ouverte à 18h15

Le président, Jacques Cévest remercie MM **Bernard Maxit**, Maire de la Chapelle et **Michel Buisson** directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal d'être présents à l'intégralité de cette AG, et M le Maire d'avoir mis gratuitement cette salle à notre disposition.

Excuses : Il excuse des membres du CA et les adhérents absents dont certains lui ont fait part de contraintes familiales. M Jean-Jacques Roquigny, président de l'Association des Résidents de Châtel est excusé, il assiste aux vœux du maire de Châtel au même moment.

Les administrateurs de l'AARCA se présentent.

Secrétaire de séance : JN Gauthier

Rapport moral du président

« Je ferai cette année un rapport moral de l'année plus bref, année marquée par la révision du PLU pour lequel nous avons émis un avis sous forme d'un courrier au commissaire enquêteur.

Globalement, c'est un PLU très respectueux des espaces naturels et agricoles qu'ont concocté M le Maire et le cabinet Agence des Territoires, comme l'exigent la loi ALUR et les services de l'État.

Nous ne nous sommes donc exprimés que sur 3 points :

-L'entrée Est du village où les dépôts de matériaux en bord de Dranse ne trouvent pas de solution satisfaisante et ne doivent en aucun cas être régularisés.

-La pérennité des pistes piétons et ski de fond en zone urbaine qui n'a pas été abordée dans le PLU, sans que personne ne le remarque.

-Enfin la possibilité de créer une zone artisanale qui nous semble indispensable à une station comme la Chapelle, faute de quoi les artisans s'installeront ailleurs ou dans leur garage, au milieu des habitations et immeubles touristiques. Lors de la dernière réunion nous nous sommes étonnés du classement en zone urbaine d'un terrain actuellement occupé par les camions des saisonniers.

Notre association est là pour vous informer mais aussi pour vous représenter auprès des instances de la Chapelle, comme pour le PLU, mais aussi demain auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance (CCPEVA) qui augmente ses

compétences chaque année (nous avons parlé de nos craintes sur le mode de collecte des ordures ménagères, je crains que nous n'ayons eu raison. Espérons que les choses vont s'arranger). Nous vous représentons aussi auprès des acteurs du tourisme, comme la SELCA ou l'Oti et au niveau départemental, régional et national comme cet été lors de la rencontre avec Pierre Lestas, président des domaines skiables de France ou pour la participation à l'enquête sur nos résidences dans les stations que je vous présenterai tout à l'heure.

Nous participons ainsi à une réflexion sur le manque d'intérêt des jeunes pour la montagne, résultat de la baisse de fréquentation des classes de neige et de découverte en montagne que tout le monde regrette mais sans action concrète pour enrayer le phénomène. L'Éducation Nationale, notamment, au-delà des annonces de principe, œuvre plutôt dans le sens inverse sur le terrain. Les diverses réglementations font le reste.

Nous avons émis également un avis sur le projet de désenclavement du Chablais, avis partagé entre la nécessité d'améliorer l'accès à nos vallées et de soulager les villages du bord de lac et la crainte de détruire les paysages. Dans ce sens, l'autoroute était-elle la meilleure solution ? Nous avons mentionné le manque d'ambition sur les autres modes de transport et notamment le rail avec la diminution des dessertes vers Thonon, la fin des navettes vers Aigle et les difficultés récurrentes avec les bus de substitution ».

Vote: Pas d'opposition



Mer de nuages sur les hautes vallées du Chablais. Magnifique !



Public peu nombreux cette année à l'AG de l'AARCA.

Rapport d'activité

Les activités sportives sont toujours assez réduites: une seule sortie ski dans les Portes du Soleil en mars, pas de sortie raquettes. Une randonnée d'été au Mont-Baron sous la conduite d'Alain Haustrate.

Une douzaine d'adhérents a participé à la rencontre des résidents des Portes du Soleil aux Gets, avec Châtel, les Gets et Morzine). Ce fut une belle journée commencée par une randonnée entre Morzine et les Gets avec nos amis de Châtel et Morzine et un repas en commun après un apéritif agrémenté de charcuterie d'Abondance apportée par l'AARCA qui a eu un grand succès.

Nous avons participé et surtout vous avez participé nombreux à l'enquête menée par la FARSM sur l'impact des résidences secondaires et je vous en remercie, car ainsi, notre petite association a pu disposer de ses résultats individualisés.

Vous nous avez aussi fait part de votre avis sur le fonctionnement du domaine skiable, avis que j'ai transmis à M Miotello qui m'a reçu pour en discuter.

Nous avons aidé à l'organisation du Wintertrail 2018 qui était malheureusement la dernière édition.

Nous avons eu plusieurs entretiens avec M le Maire qui ont porté essentiellement sur le PLU et le nouveau mode de collecte des déchets.

Votre association, représentée par Alain Haustrate et moi-même, a participé aux travaux des deux fédérations des résidents de montagne en août.

Nous avons édité 4 bulletins trimestriels et **50 revues de presse hebdomadaires**

Enfin, nous avons participé autant que possible aux réunions du PLU auxquelles nous avons été invités.

VOTE : pas d'opposition



Le site de tri sélectif des Contamines à Noël ! Il reste du travail !

Rapport financier

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2018

CHARGES		PRODUITS	
Achats		Produits de gestion	
Impression des bulletins	380,20	Cotisations	1 725,00
Abonnement Dauphiné	296,50	Total produits de gestion	1 725,00
Abonnement Messenger	42,90		
Projecteur	90,00		
Total Achats	809,60		
Services extérieurs		Autres produits	
Prime Assurance	135,13	Produits Financiers	67,10
Cotisations Fédérations	124,00	Total autres produits	67,10
Total services ext.	259,13	TOTAL PRODUITS	1 792,10
Autres services extérieurs		RESULTAT	
Déplacement	64,54		-188,99
Pot assemblée générale	29,78		
Sortie les Gets	311,84		
Don OXFAM	200,00		
Frais postaux	252,20		
Services bancaires	54,00		
Total autres serv.	912,56		
TOTAL CHARGES	1 981,09		

Bilan au 15/12/2018

ACTIF		PASSIF	
Actif circulant		Capitaux propres	
Comptes financiers :		Fonds propres:	
- Compte courant	808,16	- Compte courant	1 064,25
- Livret A	9 014,14	- Livret A	8 947,04
Total actif circulant	9 822,30	Résultat net de l'exercice	-188,99
		Total capit. propres	9 822,30
TOTAL ACTIF	9 822,30	TOTAL PASSIF	9 822,30

Rapport des vérificateurs aux comptes

Mme C Wurtz prend la parole et certifie la régularité des écritures Elle propose d'approuver les comptes d'Alain Haustrate.

VOTE : Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

Jacques Cévest remercie Alain Haustrate pour son travail

Le budget prévisionnel 2019 est calqué sur les comptes 2018. Il est proposé de maintenir l'adhésion à 15€. L'association peut compenser un déficit prévisible de 200 à 300€ par une baisse de ses réserves qui sont importantes.

Pas d'objection

Election des vérificateurs aux comptes pour 2019

VOTE : M JM Doual, Mme C Wurtz et Mme Catherine Meyer sont élus à l'unanimité.

Election du tiers sortant

Rappel: Le Conseil d'Administration est renouvelé chaque année par tiers. Les membres élus en 2015 sont sortants:

CÉVOST	Jacques	2015
BRUNET	Mariangela	2015
FAROBIA	Christine	2015
BRUNET	Christian	2015

Bruno Ballarini ne se représente pas car il a vendu son appartement et quitte la Chapelle. Je le remercie pour sa participation à nos travaux et notamment aux AG de la FARSM et de la FESM74.

Les 4 sortants sont à nouveau candidats

Nouvelles candidatures ?

M Jean-Nicolas Gauthier est candidat

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité

Le siège social de l'association sera transféré à la nouvelle résidence du Président:

Le Bakoua B, 180 route des Contamines

74360 La Chapelle d'Abondance.

Pas d'objection

Activités 2018

Sorties ski Portes du Soleil à la journée, en principe les jeudis 7 février, 14 et 21 mars (à confirmer). L'AARCA cherche un animateur pour ces sorties en février

Les randonnées d'été seront proposées en fonction des possibilités d'accompagnement par les moyens habituels.

La randonnée pique-nique des résidents des Portes du Soleil est prévue à Morzine (en 2020, ce sera à la Chapelle).

Visite de la fonderie Paccard.

Le 31 Janvier, départ 7 H10 face à l'église de la Chapelle

Prix pour les membres de l'AARCA. 35€/pers

Prix pour les personnes extérieures 45€/pers

Transport à charge de l'AARC et AARCA

Places limitées à 57 (bus complet)

Date limite d'inscription 21 Janvier 2019 avec envoi du chèque correspondant.

Urbanisme et information:

Vous recevrez comme chaque année 4 bulletins d'information et les revues de presse hebdomadaires.

Communiquez-nous vos modifications d'adresse courriel si vous en changez et l'adresse du nouveau propriétaire si vous vendez votre résidence.

Faites-vous les ambassadeurs de l'AARCA en nous présentant dans vos réunions de copropriétés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale statutaire est close à 19h20.



L'éboulement de Bioge au printemps. Quelle suite ?

Projection commentée du bilan de l'enquête de la FARSM sur les résidences secondaires dans les Alpes.

Questions de l'assemblée :

Une nouvelle adhérente s'étonne de l'augmentation importante du forfait saison enfant La Chapelle cette année. En l'absence des représentants de la SELCA, aucune réponse ne peut lui être apportée. M le Maire lui demande d'envoyer sa doléance à la mairie qui la transmettra à la SELCA.

Jacques Cévest avoue ne pas avoir constaté cette augmentation et lui confirme qu'elle pourra bénéficier du tarif spécial AARCA (-30%) dès la saison prochaine. Ce tarif est issu d'une convention de partenariat avec la SELCA. Il n'y a plus de tarif « résident » depuis 2017. Ce tarif était consenti par la régie municipale au motif qu'une partie importante des investissements était financée par le budget principal et donc par l'impôt. Cet avantage n'a pas été reconduit par la SELCA qui est une entreprise de statut privé.

M le Maire fait remarquer que la participation communale n'a cependant fait qu'augmenter (1 280 M€ en 2018 contre 970M€ en 2017 auxquels il faut ajouter le financement de la navette communale pour 170 000€).

Plusieurs personnes signalent le dysfonctionnement du site de réservation en prévente des forfaits et le manque de réactivité de la structure au téléphone, les obligeant à acheter leurs forfaits à Châtel. Un adhérent suggère que c'est peut-être pour inciter les skieurs à acheter leurs forfaits à Châtel.

(NDLR : après vérification, il n'y a pas eu d'augmentation importante (2%), l'adhérente a peut-être bénéficié d'une erreur de facturation en 2017).

M le Maire réitère sa demande de transmission des réclamations en mairie.

Jacques Cévest les transmettra également à la SELCA.

Michel Buisson signale également un formulaire de satisfaction mis en place par l'Oti.

Un adhérent s'étonne de la fermeture quasi complète du domaine et notamment des parties hautes et du non fonctionnement du réseau de canons à neige.

J Cévest suggère deux hypothèses liées à la température assez douce et au risque de manque d'eau mais M le Maire assure que la réserve du Crêt-Béni est bien remplie et celle de Braitaz alimentée.

Un adhérent regrette le manque de fréquence des navettes et notamment du fait que les navettes intercommunales du matin ne s'arrêtent pas à la Panthiaz, ce qui est très étonnant puisque c'est un des points clés des départs à ski.

M Buisson note et vérifiera.

D'autres adhérents regrettent la réduction du domaine « La Chapelle » qui, ajoutée à la réduction, hors saison, des remontées sur Braitaz nuit à l'intérêt de ce côté du domaine alors que M Hugon avait annoncé ici vouloir le développer.

Un adhérent remarque que de gros investissements sont faits côté Linga alors qu'on ne voit rien venir côté Torgon pour améliorer la liaison. Il ajoute qu'à son avis, cette partie du domaine est très intéressante par les paysages et la variété des pistes offerte mais est très pénalisée par la vétusté et les fermetures de remontées.

Intervention de Michel Buisson, directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal (Oti).

La CCPEVA a repris cette compétence au 1^{er} janvier 2018 (voir AG AARCA 2017) pour les communes touristiques du territoire hors Châtel et Évian qui l'ont conservée. L'Oti est en train de repositionner son offre d'animation. Il y a des changements de personnes mais le fonctionnement de l'accueil reste à peu près le même. De nouvelles brochures sont en préparation et un nouveau site Internet permettra de déposer avis et réclamation en ligne. La taxe de séjour est en évolution avec une modification de la loi, cette semaine au Sénat pour entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019... Une plate-forme sera mise en ligne le 10 janvier. Si besoin, appeler la CCPEVA.

Les résidents sont invités à répondre aux enquêtes et questionnaires de satisfaction et à transmettre leurs réclamations qui sont un moyen de régler les problèmes. Les résidents sont considérés comme des ambassadeurs de la station et un lien vers de nouveaux clients pour renforcer l'attractivité de La Chapelle.

Des résidents du secteur des Contamines font état des problèmes d'accès aux containers de tri sélectif (parking verglacé) et aux difficultés d'utilisation (blocage) conduisant les usagers à déposer leurs sacs au pied des colonnes.

Une adhérente demande des explications sur la numérotation des habitations, un autre félicite la mairie sur la qualité de la signalétique.

Autres questions :

Projet de poursuite d'aménagements de trottoirs.

Dépôt de matériaux à la Pesse

(voir réponses ci-dessous)

Intervention de M Bernard Maxit, maire de la Chapelle d'Abondance

Il faut un peu de temps pour s'habituer au nouveau mode de collecte par apport volontaire. Ainsi le container à déchets ménagers n'accepte que des volumes de 60l environ. Des usagers l'ont bloqué en essayant de forcer le passage de sacs plus gros ou d'objets qui devaient être déposés en déchèterie.

De nouveaux points de collecte sont prévus.

Il compte sur les résidents pour faire un peu de pédagogie auprès des occupants de leurs logements en expliquant ce mode de collecte et en apposant les documents qui leur ont été adressés (et sont encore disponibles en mairie si besoin).

La numérotation mise en place est métrique. Le numéro indique la distance par rapport à la mairie sur l'axe départemental ou par rapport à cette route sur les voies annexes. Les résidents qui ne l'ont pas fait sont invités à retirer leur plaque fournie par la mairie à l'accueil. La Poste, notamment, demande l'utilisation rapide de cette numérotation.

La poursuite de l'aménagement de la traversée de village est envisagée jusqu'à la Panthiaz mais pas encore commencée. Ce sont des opérations complexes et longues à mener, d'une part avec les riverains pour l'acquisition

des terrains nécessaires et d'autre part avec les entreprises.

Les dépôts de matériaux à la Pesse subsistent depuis 50 ans. L'entreprise incriminée en a dans presque toutes les communes de la vallée. Les actions menées n'ont jamais abouti. Les dossiers sont « enterrés » à la direction des Territoires qui a la faveur des changements de statut et de personne a du mal à retrouver la mémoire de ces actions. Un zonage approprié pourrait être trouvé au PLU comme « zone naturelle de remblais ». Les riverains et l'association peuvent aussi agir, notamment si la distance de 15m de la Dranse n'est pas respectée. Il faudra réfléchir ensemble à un compromis possible.

Pour la zone artisanale à l'ouest, la DDT a dit qu'il fallait faire quelque chose mais la création en a été refusée en raison de la discontinuité avec l'agglomération et la présence d'une zone humide. Après un nouveau levé topographique suite au déplacement du lit de la rivière, il faudra peut-être redéposer une déclaration de projet. Un PLU est modifiable régulièrement et n'a une durée de vie que de 10 ans.

De même les propositions de zone de stationnement aménagée pour les saisonniers se heurte aux oppositions des services de l'État qui eux ne proposent pas de solution.

Au sujet du cinéma, un projet Interreg a été monté par la commune permettant des projections de films à thème. La première a eu lieu le 26/12 devant une faible assistance. (J Cévest fait remarquer qu'il n'a vu la séance dans la presse que la veille, les résidents n'ont donc pas eu l'information).

Des expositions gratuites sont organisées à la bibliothèque et à la salle au-dessus.

Le chemin en bord de Dranse est en cours de prolongation vers le plateau de Gavot et le Lac Léman.

<http://mairielachapelledabondance.com/>

mairie.chapelle.dabondance@orange.fr

La soirée se termine autour du pot de l'amitié.



Le fabuleux village des Flottins à Évian : à voir !

Suite au CA du même jour, le conseil d'administration de l'AARCA est ainsi composé :

CÉVOST	Jacques	Président
SEGUIN	Michel	Vice Pt
HAUSTRATE	Alain	Trésorier secrétaire
FAROBIA	Christine	Membre
BRUNET	Christian	..
BRUNET	Mariangela	..
GAUTHIER	Jean-Nicolas	..
TURPIN	Patrick	..
DELANDRE	Dominique	..
TESTU	François	..
VERDIN	Christian	..



Nouvelle dénomination pour le siège social de l'AARCA

Réponses aux questions parvenues après l'AG par Bernard Hugon, président de la SELCA

« Je reviens sur quelques points qui ont été évoqués lors de votre assemblée et que je souhaite éclaircir.

Sur la doléance d'une adhérente sur le tarif, notre hausse générale des prix n'excède pas 3% sur l'ensemble de nos grilles. Le tarif "Résident" était bien moins avantageux que nos tarifs de pré-ventes que vos adhérents pouvaient acquérir depuis le mois d'Août.

Pour le site de réservation, en aucun cas, nous n'avons de volonté de privilégier la station de Châtel à celle de La Chapelle. Si tel était notre volonté, nous ne serions pas venus être exploitants à La Chapelle et

nous n'aurions pas ouvert notre forfait. (il faut un peu de sérieux dans ces remarques...)

Pour ce qui est des investissements, nous avons le projet de remplacer le TSF de Conche à Super Châtel par un TSD6. Le dossier est en cours de validation par les autorités suisses qui doivent nous rendre un avis.

Nous avons projeté le remplacement de 3 TK (Onnaz, Chaux Longe, Chermeux) par un TSD6, la réorganisation menée par l'état du Valais a interrompu ce projet pour le moment. Enfin, nous envisageons le changement du TSF du Morclan prochainement.

Il s'agit de lourds investissements pour lesquels nous devons prendre en compte de nombreux paramètres avant de nous lancer. »

Par ailleurs, Franck Miotello, directeur de la SELCA nous a fait parvenir les précisions suivantes :

« En ce qui concerne l'augmentation du forfait saison enfant, le tarif de la saison 17/18 était de 269.50€ et pour cette saison de 277.50€ soit une différence de 8€, une augmentation d'un peu moins de 3%.

Pour le site internet, il est vrai que nous avons eu certains dysfonctionnements. Quoi qu'il en soit, les personnes qui ont généré une commande sans pouvoir la finaliser et qui nous ont signalé le dysfonctionnement ont quand même pu bénéficier du tarif même hors délai.

Cette année nous avons intégré dans le produit la Chapelle les TK de Conche et Ddieu des Têtes ainsi que les pistes desservies du domaine de Torgon.

Le TSF Tromby a fait l'objet d'une remise en état, (grande inspection, changement du câble et sécurisation des arceaux de siège) pour une exploitation permanente.

La télécabine de la Panthiaz est restée fermée pendant les 2 étés précédents pour les travaux de la Grande inspection, ceux-ci sont terminés, nous allons reprendre une exploitation estivale.

Pour la production de neige, notre intérêt est de produire pour ouvrir le domaine, embaucher notre personnel et garantir le produit pour notre clientèle.

Il s'avère que nous avons des difficultés de production car nous avons des inversions de température, comme vous pouvez le constater sur le graphique des températures des différentes sondes de l'installation du secteur de Braitaz.

La production démarre à -3.5°, cela correspond à une température marginale qui ne nous permet pas de faire du volume. Pour disposer d'un bon rendement, il nous faut au moins du -5° et -6°.

Après de fortes pluies nous ne pouvons garantir notre production car l'eau est trop chargée de limon. Sur cette installation nous ne disposons pas d'un filtre auto nettoyant.

Je vous transmets également la production sur chaque secteur depuis le début de saison ainsi que quelques photos pour que vous puissiez constater les abords de l'arrivée de la Panthiaz et Braitaz et qu'il nous est impossible d'ouvrir dans de telles conditions.

Quelques infos complémentaires :

L'AARCA a maintenant sa page Facebook sur laquelle vous pourrez retrouver des informations et vous exprimer.
<https://www.facebook.com/Association-des-R%C3%A9sidents-de-la-Chapelle-dAbondance-AARCA-326693784593456>



Sculpture sur glace en public devant l'OT

Communication de l'Office de Tourisme (Oti)

Numéro d'enregistrement à 13 chiffres pour procéder à l'enregistrement et au versement de la taxe de séjour: c'est par l'intermédiaire de la plate-forme mise en place par la communauté de communes que vous pourrez avoir ce numéro. La condition est que la commune ait voté pour l'instauration de ce numéro.

La plate-forme ccpeva.taxesejour.fr est presque prête. Elle le sera lorsque les dernières dispositions votées fin décembre par les députés et sénateurs seront passées au Journal Officiel. Dans tous les cas en fin de première quinzaine de janvier, vous allez recevoir vos identifiants et mots de passe pour vous permettre de rentrer vos taxes de séjour fin janvier. Le numéro de téléphone direct de Kévin, en charge du dossier, est le 04 50 70 00 63 et son mail est taxesejour@ot-peva.com. La Communauté de communes et l'OT de La Chapelle ont cette information.

Nous sommes conscients que la mise en place a été moins rapide que prévu suite à des erreurs de notre part mais aussi à une masse de nouveautés que notre prestataire a sous-estimée.

Je vous annonce l'ouverture d'un site de réservation de meublés qui va remplacer le site de disponibilité du site www.lachapelle74.com. Il sera en place au début du mois de février. Voici le test pour les hébergements membres de l'OT de La Chapelle d'Abondance : https://locations.ot-peva.com/locations/?autoselect_id=183.

Les clients pourront réserver directement et ce **sans commission** (hors coût de la commission carte bancaire). Vous pourrez bénéficier aussi d'un service de chanel manager (à titre payant)



La Dranse en novembre à un niveau très bas

Bibliothèque le Mille feuilles :

Ouverte : lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h
(Ludothèque le mercredi) Adhésion : 5€

Pensez à renouveler votre adhésion pour 2019 dès réception afin de faciliter notre travail.

**Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate,
24C rue Gambetta 77230 Saint Mard
(adhesion@aarca74.com)
Ou réglez par virement (RIB joint)
**Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier
mais uniquement par courriel, merci de nous en
informer par retour.****

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01017	0242918Z026	03

IBAN - Identifiant international de compte
FR55 2004 1010 1702 4291 8Z02 603
BIC - Identifiant international de l'établissement
PSSTFRPPGRE
DOMICILIATION :
**LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER
69900 LYON CEDEX 20**
TITULAIRE DU COMPTE :
**ASSOC AMICALE DES RESIDENTS DE
LA CHAPELLE D ABONDANCE AARCA
CHEZ MR CEVOST
LE BAKOUA A
RUE DES CONTAMINS
74360 LA CHAPELLE D ABONDANCE**

Responsable la rédaction et de la publication : J Cévest